Réseau de transport d'électricité

Groupe de Travail
de la Commission Accès au Réseau

GT « Concertation RP & RS perspective TURPE 4 »

Travaux sur les Réserves primaires et secondaires de fréquence en perspective de TURPE 4

Réunion du 7 décembre 2011

Relevé de conclusions

Version définitive validée en séance le 20 décembre 2011

.

Département Mécanismes de Marché
Tour Initiale - 1 Terrasse Bellini - TSA 41000
92919 La Défense Cedex

www.rte-france.com

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

GT « Concertation RP & RS perspective TURPE 4 »

Travaux sur les Réserves primaires et secondaires de fréquence en préparation de TURPE 4

Réunion du 7 décembre 2011

1. Participants

EDF : Guillaume GIROUX, Anne VIDEAU

E.ON France : Sandrine FERRAND, Philipe GOUILLART

ERDF : Yves ZONTA

CNR : Jean-Marie COMPAS, Christophe MONTBROUSSOUS

GDF-SUEZ : Serge CASSIN, Maxime JAUBERT

RTE : Emanuele COLOMBO, Jean-Victor ECK

UFE : Hélène ROBERT

VATTENFALL : Thierry BONGRAND

2. Approbation du relevé de conclusions de la séance précédente

Le relevé de conclusions de la réunion précédente est approuvé en séance, sur la base du projet de RTE et des remarques formulées par la CNR et EDF.

3. Présentation d'EDF sur le modèle utilisé pour les analyses sur l'axe 4 (modélisation des coûts de constitution des capacités de RP et RS)

- EDF signale qu'un contrat de licence léger devra être passé avec chacun des participants du GT intéressé à disposer du modèle, de manière à en expliciter les conditions d'utilisation.

- EDF présente le modèle qu'il a développé dans le cadre de l'axe 4. Il s'agit d'une maquette Excel fonctionnant avec une macro Visual Basic, qui comprend les données d'entrée, ainsi que les calculs et résultats. Un ajustement manuel est nécessaire pour l'utiliser : il s'agit d'ajuster par itérations d'une part les puissances installées du parc dédié à la demande seule et d'autre part les puissances installées du parc « complet » (dédié à servir la demande ainsi que les RP et RS) jusqu'à faire converger les marges sur coûts variables des filières utilisées vers leurs coûts d'anticipation.

4. Présentation par les producteurs de l'UFE de leur position sur les questions abordées dans le cadre du GT

- Les producteurs membres de l'UFE ont résumé dans un document rédigé en leur nom leurs positions sur l'ensemble des questions abordées par le GT. Les producteurs membres de l'UFE souhaitent que ce document soit annexé au rapport final du GT. Les autres participants en sont d'accord, à condition que chacun des

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

membres du GT ait l'opportunité, de la même façon, d'annexer au rapport final un résumé cohérent n son nom propre des arguments qu'il a apportés dans le cadre du GT.

- RTE signale qu'il ne partage pas la rédaction des producteurs de l'UFE en ce qui concerne les résultats obtenus sur l'axe 4 : « L*es parties prenantes à la concertation dans le cadre du CURTE ont ainsi partagé le constat d'un écart significatif entre la rémunération actuelle et le coût réel supporté par les producteurs fournissant ce service de réglage.* » RTE considère que cette rédaction ne reflète pas les conclusions du GT. En effet, les discussions en GT sur le modèle utilisé par les producteurs de l'UFE ont permis de partager la méthodologie, les hypothèses et de définir le domaine de validité du modèle. Les résultats des travaux sur l'axe 4 sont donc bien les résultats d'un modèle, avec ses hypothèses et son domaine de validité, et le GT n'a pas conclu qu'il s'agissait là des coûts réels supportés par les producteurs. Les producteurs membres de l'UFE sont d'accord pour modifier la rédaction de manière à exprimer que cette phrase reflète leur position et non les conclusions du GT.

5. Plan de travail pour la conclusion des travaux du GT

- **Contribution de l'UNIDEN**

L'UNIDEN, qui n'a pu assister à plusieurs réunions pour des raisons de disponibilité, a fait part à RTE avant la réunion de sa volonté d'exprimer sa position et d'être associée au projet de rapport.

- **Travaux européens sur l'équilibrage :**

✓ Le rapport ENTSO-E/Eurelectric sur les causes des variations de fréquence déterministes, qui constitue un élément très pertinent dans le cadre des analyses de l'axe 2 de travail du GT, devrait paraître début 2012. Il est donc possible d'y faire référence dans le rapport, mais sa parution interviendra probablement après la remise du rapport final du GT à la CRE.

✓ Deux codes traiteront de l'équilibrage : un code « Load-Frequency Control » qui aura vocation à définir les spécifications techniques communes aux différentes zones synchrones européennes en matière de réglage de fréquence et d'équilibrage, et un code « Balancing » qui se centrera sur les modalités d'échanges de réserves et d'énergie d'ajustement entre pays et zones de réglage. Des informations sont disponibles sur le site de l'ACER.

- **Proposition de calendrier pour la finalisation du rapport:**
  - ✓ Envoi de la proposition de rédaction de RTE le 7/12
  - ✓ Travail des contributeurs pour refléter leurs arguments d'ici le 20/12 ; RTE rassemblera les annexes
  - ✓ Discussion le 20/12 en téléconférence de 10h à 12h
  - ✓ RTE finalise d'ici le 30/12 et renvoie une version (avec suivi des modifications)
  - ✓ Finalisation définitive dans les quelques jours qui précèderont la CAR
  - ✓ Présentation et validation en CAR du 6/1
  - ✓ Transmission à la CRE

Le rapport doit permettre de transcrire tous les arguments des uns et des autres de façon équilibrée. Pour cela, il est proposé que sur chaque axe de travail, chaque contributeur puisse synthétiser sa contribution, que les autres participants expriment leurs remarques et que le contributeur y réagisse si nécessaire.

La synthèse devra permettre de faire émerger les points qui font consensus et les éléments de débat.

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)